

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE MONTESCOT

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

**Mise à disposition du public du dossier de création de ZAC
comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité
environnementale.**

Par délibération n° 2016/065 en date du 15 décembre 2016, la commune de Montescot a décidé d'engager les études relatives à la création d'une ZAC, située sur le secteur Ouest « Chemin de Saint-Martin ».

Conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement, le dossier de création de ZAC comprenant l'étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale en date du 14 octobre 2016 seront mis à disposition du public, à la mairie, 2 rue du Canigou, du 16 janvier 2017 au 31 janvier 2017 inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture ; lundi et vendredi de 10h à 12h30 et 13h30 à 17h , le mardi et mercredi de 10h à 12h30 et le jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h30.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune.

Toute personne pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

Après cette période, le Conseil Municipal délibèrera sur le bilan de la mise à disposition de ces documents, avant de pouvoir approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC.



**Le Maire,
Louis SALA**